



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Prévoyance

Taux de cotisations

CCN de l'Industrie laitière (3124)

Personnel non cadre

(Personnel ne relevant pas des articles 4 et 4 bis de la convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14/03/1947 ni des dispositions de l'article 36 de l'annexe I de cette convention)

Date d'effet : 1^{er} Janvier 2022

Garantie	Cotisation totale	Part employeur	Part salarié
Décès / Invalidité permanente et totale	0,23 % T1 T2*	0,12 % T1 T2*	0,11 % T1 T2*
Allocation frais d'obsèques	0,022 % T1 T2*	0,011 % T1 T2*	0,011 % T1 T2*
Rente éducation	0,08 % T1 T2*	0,042 % T1 T2*	0,038 % T1 T2*
Invalidité 2 ^e ou 3 ^e catégorie	0,668 % T1 T2*	0,347 % T1 T2*	0,321 % T1 T2*
Incapacité de travail / Longue maladie	0,302 % T1 T2*	0,157 % T1 T2*	0,145 % T1 T2*
Total	1,302 % T1 T2* appelé à 1,22 % T1 T2*	0,677 % T1 T2* appelé à 0,634 % T1 T2*	0,625 % T1 T2* appelé à 0,586 % T1 T2*

*T1 : partie de la rémunération de référence égale à un plafond annuel de la Sécurité sociale

*T2 : partie de la rémunération de référence comprise entre le plafond annuel de la Sécurité sociale et 4 fois celui-ci.

Répartition salariés : 48% - Employeur : 52%